6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1895

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphone : A LILLE, N° 1.68 — A ROUBAIX, N° 22.83 N° 3.24 — A LENS, N° 0.52 — A DOUAI, N° 412

ABONNEMENTS : Nord et Départements limitrophes . . . . . 3 mois 4 fr. 50, 6 mois 9 fr., 1 an 18 fr. — Autres Départements . . . . . 3 mois 5 fr. 50, 6 mois 11 fr., 1 an 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Vendredi 29 Décembre 1911

Notre Almanach

1912

Est PARU

PRIX : 0 fr. 40 - Franco : 0 fr. 55

LE RECLAMER A NOS DEPOSITAIRES ET VENDEURS

DE CI, DE LA

L'ÉCOLE DU CRIME

Aimez-vous les livres où les crimes accumulés maculent toutes les pages, où l'horreur et l'épouvante s'acharnent à détraquer les cerveaux, à broyer les cœurs ? Lisez donc les romans populaires d'aujourd'hui.

Des feuilletonistes, sans aucun souci d'élégance, ni d'art ni de littérature ; sans autre préoccupation que d'ajouter des phrases atroces à d'autres phrases macabres, des pages abominables à d'autres pages sinistres, des volumes ineptes à d'autres volumes fétides ; sans autre idéal que le lucre, que l'amoncellement sur leur table de bénéfices sûrement énormes, servent journellement au peuple, à la masse, par conséquent, un régal horrible de chairs pantelantes, hurlantes et déchiquetées... Et ces livres, ces élucubrations, ces hallucinations s'enlèvent vite, se vendent comme des petits pâtés.

Dans les tramways, dans le Métro, sur les trottoirs, hommes, femmes, jeunes gens se repaissent et se délectent de ces récits atroces et semblent goûter une jouissance infinie à humer les relans et les éclaboussures de tout ce sang coagulé.

Voilà qui est affligeant. — Lire est devenu une passion pour tous les hommes ou pour presque tous. Cette passion serait admirable si elle n'était aiguillée vers ces œuvres malsaines, que des auteurs sans scrupules s'évertuent à inventer, délaissant parfois leurs personnelles méninges pour forger des situations, pour créer des attentats toujours plus terrifiants...

Hélas ! le bon, le beau livre, celui qui élève l'âme, celui qui est vraiment écrit, qui vit et qui fait vivre, qui fait penser, pleurer, rire aussi, mais qui sait avoir de la tenue, de la correction, qui ne s'abaisse ni ne s'avilit, qui est une belle, une magnifique création du génie humain, ne rencontre, en dehors de l'élite intellectuelle qui le critique, le commente, le médite, le salue, le soutient et l'acclame, que de très rares lecteurs ; ce livre là s'ennuie généralement, en piètre et mauvaise compagnie, sur les rayons bien époussetés des bibliothèques bourgeoises où le snobisme contemporain veut qu'on en aperçoive la reliure, mais où il est abandonné, où on l'ignore.

Au surplus, ce livre dont l'esprit est superbe et la pensée géniale reste trop loin du peuple et par son éclectisme et par son prix. Il laisse ainsi le champ libre au bouquin né de la collaboration artistante d'auteurs qui désirent vivre richement de leur plume et par n'importe quel moyen, assurer la prospérité de leur maison de commerce.

Ces choses épouvantables mises à la portée de tous ; ces beaux crimes savamment combinés et détaillés ; ces moyens audacieusement décrits de faire et parfaire le maquillage des vivants et des morts, de tendre des pièges aux constatations judiciaires, de détruire les preuves, d'éloigner les soupçons, de dérouter les investigations de police, d'assurer l'impunité ; cette ingéniosité du procédé, du truc, de la combinaison, l'attrait qu'on leur donne, voilà bien, je pense, un moyen d'éducation vraiment singulier. N'est-ce pas une initiation ? N'est-ce pas une excitation à commettre des pires forfaits ?

Les auteurs de ces abominations procèdent d'ailleurs d'autres écrivains, de ceux-là qui ont créé les gentlemans cambrioleurs, les gandins de la cambriole et du meurtre, héros fort à mode d'une littérature corrompue, descendus jusqu'aux pires bas-fonds, dans le grouillement fangeux où se coudoient tous les vices humains avec toutes leurs purulences, sombres aventuriers, plus atroces bandits, doués d'une intelligence supérieure du crime, du génie redoutable du mal !

Triste, triste besogne ! car à l'immoralité de la conception s'ajoute un danger certain de contagion, de contamination par l'exemple ! Combien de malfaiteurs ont-ils puisé, puiseront-ils leurs procédés, leurs moyens, leurs trucs et leurs alibis dans tous ces manuels du crime ?

L'audace de nos Cartouche, de nos Mandrin, de nos Robert-Macaire de ces derniers jours le démontre : train attaqué, malle-poste cambriolée, garçon de recettes assassiné en pleine clarté, dans un quartier populeux, tombe violée, le tout accompli avec une intrépidité déconcertante, avec une méthode parfaite, réfléchie, exécutée de sang-froid. Aucune précaution n'est omise ; tout est si savamment combiné : tout hasard est si bien écarté que les attentats réussissent merveilleusement « comme dans les romans ».

Quand donc en finirons-nous ? Où nous arrêterons-nous ? Rien ne servirait de mettre des entraves au libre essor des idées sous prétexte d'en réfréner les licences. Mais il appartiendrait, il me semble, aux littérateurs de se montrer jaloux de leur bonne renommée et de condamner tous ensemble leurs « confrères » coupables de livrer au peuple, à l'ouvrier qui cherche dans la lecture un dérivatif à ses misères, des récits détestables susceptibles d'engendrer des maux pires que l'alcoolisme. Il appartiendrait aux écrivains de s'observer, de se contenir, de ne point penser seulement aux bénéfices que peut leur procurer l'outrance de leurs conceptions, mais beaucoup plus à la responsabilité morale qu'ils assument en corrompant leurs lecteurs, en exploitant leur misère, en excitant leurs appétits.

Les bandits réels rôdent en assez grand nombre sur nos chemins, autour de nos demeures, dans nos demeures : il n'est pas besoin d'en créer de factices et de plus horribles encore.

KERIM.

Hier & Aujourd'hui

Participation aux bénéfices

C'est lentement, bien lentement que l'Etat reprend conscience des droits imprescriptibles qu'il a sur les richesses souterraines du sol national.

La reprise des mines par la nation, — un des chapitres du programme radical-socialiste pourtant, — n'est pas près d'entrer dans le domaine des réalités. Et le malheur c'est que, sous prétexte d'exercer leur fringale toute française contre l'exploitation par l'Etat d'un réseau de voies ferrées, déplorablement organisé par l'ancienne compagnie concessionnaire, beaucoup des nôtres, socialistes et démocrates, semblent reculer à plaider la nationalisation de la grande industrie des transports, des mines, etc., préconisée par les républicains d'avant-garde.

Il faut noter cependant un commencement de réforme, une sorte d'expression balbutiante de ce qui devrait être la volonté nationale hautement proclamée.

A l'occasion de la discussion imminente de la loi de finances, la Commission du budget vient d'adopter, sur la proposition du Gouvernement, le texte d'un projet de loi assez intéressant.

Dorénavant, l'Etat n'accordera plus de concessions minières sans exiger des compagnies nouvelles une participation à leurs bénéfices.

Le Gouvernement se croit tenu à expliquer cette exigence si légitime qu'il ne serait même pas nécessaire à notre avis de la justifier.

[illegible] nationaux ont désormais certainement achevés ; — que les ingénieurs du corps des mines aux traitements [illegible] dire « cadavre », selon l'heureuse expression de M. Ajam, tout notre sous-sol ; — et qu'en somme celui que la vieille loi de 1810 appelait « l'inventeur » du gisement, n'est plus aujourd'hui qu'un industriel avisé, utilisant à son profit les résultats des recherches de l'administration.

Donc l'Etat participera, dans des proportions qui restent à fixer, aux profits des nouveaux exploitants.

Sa part sera affectée pour une moitié au budget général, et pour l'autre à des œuvres établies en faveur des ouvriers mineurs et aux expériences et prospections nouvelles du Service des Mines.

Le projet, qui sera certainement voté, ne réglera d'ailleurs qu'une situation transitoire, en attendant la promulgation d'une législation nouvelle sur le régime minier.

C'est alors que nous pourrons voir à l'œuvre les élus qui ont affiché sur tous les murs leur désir de réaliser, sans restriction, la nationalisation des mines.

FIN

CHOSES & AUTRES

LES BIJOUX DES MORTS

Le lendemain même de l'enterrement de M. Chauchard, quelqu'un s'écriait :

— Le beau cambriolage que verra un jour le Père-Lachaise !

C'est que Chauchard, coquet comme les milliardaires d'Amérique, avait voulu, racontait-on, se faire enterrer avec ses diamants qu'on disait très beaux, très gros, et, par conséquent, très chers. Il est vrai que plus tard on a prudemment démenti la chose et déclaré que Chauchard était descendu chez Pluton à peine un peu mieux habillé qu'un pauvre diable. Mais on rêve encore sur les hauteurs du Père-Lachaise, entre crève-la-faim, des bijoux du mort fastueux, et le beau cambriolage demeure impossible, comme l'atteste depuis deux jours la violation du caveau où ce qui fut le sourire de la jolie Lantelme, finit en grimace sur une tête de mort.

Aussi bien, l'usage ne s'explique-t-il guère d'enterrer les trépassés avec les vains ornements qu'ils aimèrent. Passe encore quand on croyait indispensable de payer l'obole aux divinités sombres de l'au-delà, quand on supposait que les morts devaient se réveiller un jour habillés et parés comme au temps de leur première incarnation. Mais aujourd'hui ?... Les catholiques n'attendent que le réveil des âmes ; les incroyants pensent que tout est fini et à jamais pour les cœurs qui ont cessé de battre. Dès lors, pourquoi ces joyaux sur ces chairs misérables, pourquoi si ce n'est pour tenter ceux qui, si pauvres sur terre, pensent forcément avec envie à ceux qui restent riches même au fond du tombeau ?

Je sais bien que les mortes des très vieilles civilisations gardent de la grâce quand on les exhume après des siècles et que les objets et les bijoux qu'on trouve près d'elles racontent leur histoire avec une éloquence que les livres n'ont pas toujours. Mais je doute que la parure de nos mortes, si on les déterre dans quelques milliers d'années, puisse parler élogieusement de notre temps. Je n'irai certes pas jusqu'à écrire que nos orfèvres et nos bijoutiers manquent d'art ; mais je crois que je rendrai hommage à la vérité en constatant que le goût public en 1911 n'est pas très raffiné. Cessons donc de mêler l'or, les perles et les diamants à la poussière des nécropoles. De nos jours, c'est tout simplement offenser les vivants qui n'ont rien que de couvrir de bijoux ceux qui n'ont plus besoin que d'un trou de terre où pourrir.

GRIFFE.

Un vieux crime à Bruay

L'ASSASSINAT DU MAITRE MAÇON BEULQUE

De gauche à droite : l'inspecteur Cavrois ; Aimable Dehèvre, l'assassin présumé ; l'inspecteur Vasseur.

CHRONIQUE

De la brume sur la mer

Pendant que nous dormions, le bateau descendait la rivière.

— Venez voir !

Un poing heurte la porte de la cabine. En haut, des pieds nus vont et viennent sur le pont. J'entends le son des voix, un son doux, atténué. Je sors de la chambre et je monte.

Ah ! l'air frais du matin saisit le corps comme une eau. La mer s'étend au loin. Le « Mars » vient de doubler la pointe de l'île de Wight et dans l'atmosphère grise les « Needles » brûlent comme des rochers d'argent.

A présent, c'est le jour, mais on ne voit pas le soleil. Le ciel est absolument gris ; une brume transparente emplit l'espace ; le vent a pris d'autres chemins. Le bateau se tient droit, inerte et lourd, malgré sa voilure déployée, et sur le pont les passagers bâillent d'ennui. Il semble que le temps s'immobilise et pèse. Le jour s'allonge, le ciel est gris ; l'eau est opaque et lourde, comme un étain, avec ici et là une teinte [illegible] sur la mer étouffe tous les bruits. Le silence correspond au calme ; l'immobilité au silence : c'est le vide et l'attente...

On essaie de remplir le temps. M. Lenoir, propriétaire du « Mars », hèle son matelot :

— Pierre !.. Hé ! Pierre !..

Avec le mousse et le capitaine, Pierre compose l'équipage ; il fait la cuisine à bord. Aux questions du « patron », qui s'informe du prochain menu, Pierre répond en riant ; et lorsqu'il s'éloigne, M. Lenoir s'exclame :

— Cravez-vous, c'bougre-là ! Il n'est même pas curieux de savoir où l'on va ! Hein, capitaine ?

Debout, la main sur la roue du gouvernail, le capitaine ne répond pas. Il porte une vieille casquette à visière de cuir ; son visage tout ridé est couleur havane ; sa moustache, rêche et semée de poils gris, retombe des deux côtés de la bouche, qu'elle recouvre. Ancien pilote de l'Etat.

— Au fait, où va-t-on ? demanda M. Prenot, dont les gros yeux coiffés derrière les verres du lorgnon paraissent vouloir sauter dehors.

— A Dartmouth.

— Heu ! dis-je, pas avec ce temps-là !

— Si seulement on savait où l'on est ! gémit M. Prenot.

Et Mme Prenot, dans le visage jaunâtre, exhale aussi sa plainte :

— Tout de même, on ne va pas rester éternellement ici !

M. Lenoir fait un nouvel effort :

— Allons ! Allons ! ne nous frappons pas... D'abord, le courant est pour nous, n'est-ce pas, capitaine ?

— ?!!

— Et quand le courant se renversera ? insiste M. Prenot.

Cette fois, M. Lenoir se fâche :

— Ah ! sacré nom d'une bique, vous êtes vraiment embêtant !... Est-ce que c'est moi qui fait le vent ?..

Chaque passager se sens irrité contre l'autre.

Qui peut être si le jour avance ? Ce qui a précédé dure depuis si longtemps que je ne me souviens plus des choses du matin. On signale un bateau en avant... C'est un bateau feu ; il est peint en rouge et porte une lanterne au sommet de son mât. Lorsque nous passons sous lui, nous pouvons voir sur son pont deux hommes debout, l'un près de l'autre, et tournés vers nous... Et voici que l'un d'eux, sans hâte, soulève un porte-voix ; la voix court sur la mer, arrive, résonne près de nous.

— Que disent-ils ?

— Hein !.. Quoi ?..

Une fois, deux fois encore l'homme embouche l'instrument, et chaque fois le son de la voix, grave et fort, nous parvient ; mais nous ne comprenons pas les mots. Déjà la distance augmente, qui sépare les deux bateaux lorsque, en tête de mât, de l'autre, nous voyons monter un signal, deux petits drapeaux l'un sous l'autre : un pavillon carré, rayé transversalement bleu, blanc, bleu ; une flamme bleue avec la boule blanche au milieu...

— Répétez ! Répétez ! me crie M. Lenoir, qui apporte le code des signaux.. Vous dites : un pavillon bleu, blanc, bleu... : c'est un J. Et l'autre ?... Une flamme bleue... flamme bleue avec la boule blanche... Oui ?.. Bien ! c'est un D... J D... J D...

M. Lenoir, assis, feuillette le code ouvert, cherche la page en marge de laquelle s'échelonnent les combinaisons de lettres, le sens convenu inscrit en regard de chaque combinaison ; il la trouve et je suis son gros doigt qui descend, appuyé, le long de la colonne de lettres combinées.

— J D... J D... Voilà !... « Vous courez un danger ».

La mer s'étend autour de nous, calme et tranquille ; le ciel est uniformément gris. Nul rivage, nulle côte, nul danger apparent. Sur une carte déployée, M. Lenoir a repéré le bateau-feu, loin derrière nous à présent, et dit à son pilote :

— Hé ! capitaine, la carte signale un banc de roches !

Moineau levé, le vieux marin regarde au loin.

— Sur des rochers !.. Sur des rochers !... s'écrie Mme Prenot.

— Mais non ! Mais non !

— Justin ! Justin ! dit la jeune femme saisissant le bras de son mari, allons-nous-en !

M. Prenot est myope, et ne sait pas si le danger est éloigné ou prochain ; mais chacun reste à sa place et l'inertie des autres irrite, en lui, la peur. Il se lève, effaré :

— Mais il faut aller vers la côte !

L'angoisse qui, depuis longtemps, oppresse Mme Prenot, devient terreur ; elle veut enjoindre son gardien ; il résiste ; elle court vers l'escalier, descend trois marches, remonte ; elle prie, elle crie...

M. Lenoir se dirige vers elle :

— Ah ! ma petite, pas de bêtises !

La jeune femme glapit...

— Prenot ! ordonne M. Lenoir, descendons-la !

J'ai honte : ces appels, ce désordre et la mer, autour de nous, si tranquille. Cependant, derrière moi, le vieux pilote grogne à mi-voix : « Ca crisse, Rabas ! » D'abord, je ne [illegible] la mer ; sur une large étendue, des masses de facettes scintillent à la surface de l'eau, partout ailleurs stagnante et grise. Le capitaine crie :

— Pierre ! Hé ! Pierre !... Veille devant !

Le sentiment du péril, la peur, montent en moi brusquement : les images se multiplient, les idées se succèdent rapidement. Le « Mars » est entraîné par le courant, et nous approchons de la surface agitée de la mer... Mes yeux cherchent de tous côtés : pas un autre bateau ; on ne voit pas la côte ;... je pense aux embarcations : elles sont là, enlevées sur les porte-manteaux... ne devrait-on pas les descendre, les mettre tout de suite à l'eau ?... Et, maintenant, le « Mars » se trouve au plein milieu de la mer bouillonnante : l'eau tape et frappe le bateau à coups qui se suivent et se pressent, et parfois la coque résonne sous un heurt violent... Allongé sur le bouto-hors, Pierre épie pour voir si la roche affleure ;... j'imagine le bateau touchant brusquement ; il me semble que j'entends le choc... Que va faire le vieux pilote ?...

Plus tard, Pierre revient, enjambe le bord, dit simplement :

— La mer s'alle » est haute !

Et redescend dans le poste.

Je m'aperçois alors que le « Mars » a laissé derrière lui l'étendue bouillonnante : il n'y a donc pas de danger !... Cependant, je n'éprouve aucun soulagement ; le ciel est gris, la mer est grise ; le jour se prolonge indéfiniment...

François CRUCY.

ECHOS

NOEL ET LE PROGRES

Les traditions les plus anciennes ne sauraient échapper à l'inéluctable loi du progrès.

La crèche de Noël organisée cette année dans l'église Saint-Jean-l'Evangéliste de Montmartre, fournit de cette assertion une preuve nouvelle.

Comme dans toutes les « crèches », on y voit, en cire, la Vierge Marie et saint Joseph, les rois Mages, le bœuf, l'âne et, sur un couche de paille, le petit Jésus. Mais on y voit aussi un ange qui présente une particularité remarquable : cet ange, monté sur un socle, pince de la harpe.

Et, sur une petite pancarte, on peut lire cet avis :

« Mettez des centimes
Et je vous jouerai un cantique ».

En effet, si l'on glisse une pièce de deux sous dans une fente analogue à celle des bascules automatiques ou des distributeurs placés dans les gares, l'ange fait courir ses mains sur les cordes de la harpe, tandis qu'une boîte à musique, cachée dans le socle, joue : « Il est né le divin enfant » ou tout autre morceau de circonstance.

N'est-ce pas bien moderne, sinon d'un goût parfait ?...

LES MANUSCRITS DE ZOLA

Il est intéressant de savoir comment travaillait Zola, qui fut un producteur acharné, un romancier si fécond.

Emile Zola laissa, en mourant, quatre-vingt-dix volumes de manuscrits, résultat du travail régulier, quotidien, sans hâte, sans fièvre, mais sans arrêt, justifiant sa devise : *Nulla dies sine linea* (Pas un jour sans une ligne). En effet, Emile Zola jetait d'abord un scénario. En second lieu, il recueillait, accumulait et choisissait les documents — observations personnelles, faits divers des journaux, etc., — ayant quelque rapport avec son sujet. Enfin, il écrivait, et le texte de tous ses romans était alors presque sans rature.

La Bibliothèque nationale vient de s'enrichir de ces manuscrits, Mme Emile Zola ayant tenu à ce que le public, et surtout les littérateurs, puissent consulter l'œuvre autographe du grand romancier. Et déjà, de nombreux chercheurs commencent à étudier la méthode de production employée par le maître, et compulsent avidement les collections.

Quelques opinions sur le travail de nuit des boulangers

Notre enquête ne semble pas établir que le pain frais manquerait au public si les boulangers se mettaient à la besogne dès quatre ou cinq heures du matin.

Nous avons exposé hier dans quelles conditions s'effectuait le travail de la boulangerie dans la région du Nord.

Quelles modifications seraient apportées à cet état de choses, si le projet de loi J. Godart, tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries était voté ?

Voilà ce que nous avons demandé à différentes personnalités qui sont tout particulièrement compétentes ou intéressées en la matière.

Et surtout, n'oubliant pas le point de vue qui est celui du public, nous leur avons posé cette question :

« La suppression du travail de nuit dans les boulangeries entraînerait-elle, pour la clientèle, la privation de pain frais ? »

Ecoutons d'abord un adversaire résolu de la proposition J. Godart.

Un adversaire de la suppression : M. Mience

M. Mience est une notabilité du monde du « pétrin ». Il est président du Syndicat général de la Boulangerie Française, membre du Conseil supérieur du Travail, et à ce dernier titre, il doit d'avoir pris une part active aux discussions sur la suppression du travail de nuit qui eurent lieu au sein de ce Conseil, et qui se terminèrent comme nous l'avons dit par l'adoption, à la majorité, de la proposition de loi Godart.

M. Mience nous a dit :

« Je suis opposé à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

» C'est une loi d'exception qu'on veut établir contre les boulangers. Elle est injuste. Les nécessités de la vie moderne contraignent un grand nombre d'industries à s'exercer en partie la nuit. Les employés de chemin de fer, des cafés, des théâtres, des journaux travaillent avec le coup de cette ri[illegible] avant l'aube, debout et courant aux Halles ?

» Jadis, il y a trente ans, les boulangers commençaient sans doute le travail à quatre heures du matin. Mais la clientèle n'exigeait pas d'être servie en pain frais avant son repas du midi. On portait chez les particuliers du pain pour deux jours.

» Les clients furent peu à peu plus exigeants. Les boulangers durent rivaliser de zèle pour les garder. On recula l'heure du travail tant et si bien que certains boulangers commencent maintenant à faire du pain à sept heures du soir !

» Notez que c'est l'exception. Il n'y a pas à Lille dix boulangeries où le travail commence avant minuit et encore la plupart ne travaillent-ils qu'à partir de trois heures du matin.

» Ceux qui font venir plus tôt leurs ouvriers sont ceux dont la clientèle est aisée, nombreuse, et réclame plusieurs sortes de pain.

» On peut considérer trois heures du matin comme l'heure la plus tardive à laquelle un boulanger doit se mettre à la besogne. Or M. Godart dans son projet de loi indique cinq heures. C'est vraiment trop tard.

» Que voulez-vous ? Il y a toute une série d'opérations à faire pour fabriquer du pain.

» Ces diverses opérations, qui ne peuvent être dissociées ou réunies et qui doivent obligatoirement se faire les unes après les autres, et en laissant le temps matériel nécessaire à chacune d'elles et notamment aux deux fermentations successives et à la cuisson, et qui ne peuvent être abrégées sans nuire essentiellement à la qualité du pain, demandent environ quatre heures. Si donc le boulanger ne pouvait commencer sa journée avant cinq heures du matin, il n'aurait pas de pain du jour dans son magasin avant neuf heures du matin ; je vous laisse à penser la tête que feraient les clients habitués à en trouver dès six et sept heures du matin, et vous entendez d'ici les récriminations de toute espèce par lesquelles ils exhaleraient leur mécontentement très justifié.

» Mais ce n'est pas tout : si encore ce pain fraîchement défourné était mangeable ! Mais non ! A la sortie du four, le pain retient encore une certaine quantité de vapeur d'eau qu'il lui faut plusieurs heures pour évaporer.

» Il faut donc, après le défournement, une nouvelle période de trois ou quatre heures pour avoir du pain mangeable ou tout au moins qui ne soit pas indigeste.

» De sorte qu'en réalité, en commençant à cinq heures du matin, il n'y aurait pas ou très peu de pain convenable pour le repas de midi !

» Croit-on que le consommateur s'accommodera facilement à pareil régime ?

» Ce n'est pas tout : il n'y a pas que les clients du magasin à contenter, il y a le portage du pain ; à l'heure actuelle, dès les premières heures, on voit de chaque boulangerie les porteurs ou porteuses rayonner dans les directions les plus diverses et faire diligence pour arriver à servir tel client avant sept heures du matin, tel autre avant huit heures ; enfin, pour midi, tout le pain est pour ainsi dire porté.

» Cela ne sera pas possible avec le nouveau régime.

» Le premier pain cuit vers neuf heures ne sera pas transporté avant onze heures, et encore la clientèle ne trouvera-t-elle pas dans le panier du garçon le choix de pains auquel elle est habituée.

» Le public protestera. Je parie que si la loi est votée on n'osera pas l'appliquer tant elle ira à l'encontre, dans ses effets, du goût général et des commodités des consommateurs. »

— « Donc, selon vous, le public n'aurait plus de pain frais ? »

— « Le matin, quelques clients auraient du pain chaud qui est indigeste et ce n'est que le soir que le vrai pain frais pourrait être livré.

» On a cité des exemples pris en Italie (où l'on commence d'ailleurs à quatre heures), en Norvège, en Suède, mais les conditions de vie sont tout à fait différentes des nôtres dans ces pays.

— « Mais l'hygiène, la santé des garçons boulangers ? »

— « Je sais que c'est surtout de cet argument « sentimental » qu'on s'est servi pour tenter de conquérir l'opinion publique. On a cité des statistiques inexactes.

» Au sujet de la fréquence de la tuberculose chez les ouvriers boulangers, nous opposons à l'affirmation non prouvée produite à un Congrès de médecins celle du docteur Lavéran, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, dans son rapport présenté au Conseil d'Hygiène et de Salubrité de la Seine le 10 décembre 1909 :

« Quelle est la fréquence de la tuberculose chez les boulangers ?

» Au Congrès international de la Tuberculose qui s'est tenu à Paris en 1905, M. J. Barral a avancé que 70 % des ouvriers boulangers étaient tuberculeux ; cette assertion, sans preuves à l'appui, est en désaccord avec les chiffres de morbidité tuberculeuse des ouvriers boulangers qui ont été donnés par Benoiston de Châteauneuf, Lombart, Hannover, Marmisse, de Bordeaux ; Cless, Kummer.

» D'après Hannover, la proportion des maladies phtisiques aux autres maladies est, chez les boulangers, de 5.4 %. D'après Kummer, les boulangers comptent, en Suisse, 5.05 décès phtisiques sur 1.000 vivants, moins que les imprimeurs, les horlogers et les tonneliers ».

» Et cela se comprend !

» Les progrès de l'industrie scientifique ont réduit considérablement la part fatigue pour bien des boulangers. Le pétrin mécanique a supprimé une grande dépense d'énergie musculaire. Il n'est plus une conséquence nécessaire de notre métier. Il y a beaucoup de garçons boulangers qui ne boivent jamais d'alcool. En revanche, d'autres en abusent et naturellement leur santé s'en ressent...

— « En résumé, votre opinion ? »

— « Si la loi Godart est votée, c'est un coup fatal donné à la moyenne boulangerie. Les grandes organisations construiront des fours nouveaux, feront des dépenses nécessaires pour faire face autant que possible à la loi, mais les boulangers à clientèle moyenne devront disparaître, ruinés, acculés à l'impossibilité de satisfaire leurs clients. Les petits boulangers résisteront quelque temps car ils n'ont que des cuissons de peu d'importance. Si leur clientèle s'augmente ils seront à leur tour dans le cul-de-sac de l'impossible, et ils feront la culbute !

» Et cela n'est pas démocratique ! »

Des partisans de la suppression : LE CITOYEN SAINT-VENANT

Le citoyen Ch. Saint-Venant, conseiller général du Nord, secrétaire général de la Bourse du Travail de Lille, est membre de la commission départementale de l'Industrie qui s'est prononcée, la semaine dernière, en faveur du projet de loi Godart par 14 voix contre 4. Le citoyen Saint-Venant a, d'autre part, fait toute une série de conférences dans la région sur ce sujet.

Il nous a déclaré ceci :

« Ce qui prouve que cette réforme est urgente, c'est que déjà, dans d'autres nations, elle a reçu une solution : en Suisse, en Italie, en Finlande, en Norvège. En Hollande, la question est posée, le projet est à la veille d'être adopté.

» Je considère le travail de nuit comme un travail antinaturel, antihygiénique, antisocial, antifamilial.

» L'ouvrier boulanger travaille quand tout le monde dort. Et par cela même il n'a aucun moyen de s'instruire ni de se distraire, puisque son repos diurne le tient éloigné de toutes réunions.

» A l'écart de la société et de sa famille, se reposant le jour, il ne peut connaître les joies du foyer et son caractère s'aigrit par le fait de l'isolement.

— « Et le problème du pain frais ou rassis ?

— « Prétendre que la suppression du travail de nuit équivaudrait à condamner les consommateurs au pain rassis, est insensé.

» Les temps sont passés du chauffage des fours par le bois. Le combustible substitué à cette matière permet de donner plus rapidement la température nécessaire à la cuisson du pain. Les perfectionnements du machinisme s'étant introduits dans la fabrication du pain, bien des boulangeries n'ont plus besoin de préparer de levain. La levure liquide et sèche, ou levure d'alcool, par la suppression de la préparation, permet à l'ouvrier d'opérer le mélange avec la pâte lorsqu'il commence à la pétrir.

» Du pain rassis ? Mais les ouvriers se rendant au travail le matin, emportent-ils du pain frais ? Trop chaud, ils ne pourraient le couper et d'ailleurs 99 p. c. des travailleurs n'emportent que du pain de la veille. Puis tout le monde sait que le pain qui sort du four est indigeste et qu'il est nuisible à la santé.

» Avec le nouveau système nous aurons du pain plus frais que maintenant, puisqu'il sera cuit la veille dans la journée au lieu de l'être, comme maintenant, dans l'avant-dernière nuit ; il aura en quelque sorte le suprême coefficient de ses qualités digestives et gustatives.

» Ce sera un inconvénient pour le portage. Allons donc, rien de changé. Il sera facile au boulanger de retourner en tournée.